

MODALITES D'ADMISSION IRFASE RENTREE SEPTEMBRE 2023

FORMATIONS ASSISTANT SERVICE SOCIAL (DEASS) EDUCATEUR SPECIALISE (DEES) EDUCATEUR JEUNES ENFANTS (DEEJE)

Conformément à la réforme des formations en travail social de 2018, les modalités de sélection des formations préparant au DEASS – DEES – DEEJE -ont changé avec la suppression de l'épreuve écrite et l'entrée sur Parcoursup. (Arrêté du 22 aout 2018)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/reforme-des-diplomes-en-travail-social/>

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats l'entrée en formation préparant au DEASS – DEES – DEEJE doivent satisfaire aux prérequis suivants :

Etre titulaire soit :

- Du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou équivalent
- De l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités
- D'un diplôme d'Etat de travail social ou paramédical au moins de niveau 4
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis, personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation

ADMISSIONS : 2 MODALITES SELON VOTRE SITUATION

1/ Parcoursup : 

Vous etes lycéen futurs bacheliers, néo-bacheliers, futur apprenti, étudiant en réorientation ou demandeur d'emploi¹ :

- Se préinscrire sur la Plateforme Parcoursup à partir du 18 janvier 2023 pour formuler vos vœux
- Se renseigner sur les modalités d'admission sur notre site internet /www.irfase.fr.
- S'acquitter des frais d'admission de 90 euros.

➡ Le candidat pourra formuler ses vœux pour la ou les filières choisie(s) en formation initiale et/ou dans le cadre de l'apprentissage.

Pour cela, il devra renseigner l'ensemble des PJ demandées par Parcoursup et s'acquitter des frais de sélection de 90 euros. Les frais d'admission seront mutualisés pour chaque filière.

Les frais d'admission ne seront pas remboursés dans le cas où la candidature ne serait pas déclarée recevable ou en cas de désistement.

¹ Sous conditions d'éligibilité à Parcoursup et de financement de la Région

Les candidats admis «en recherche de contrat » en apprentissage devront s'inscrire auprès du CFA EVE – www.cfa-eve.fr

L'entrée en formation en apprentissage sera conditionnée à l'obtention d'un contrat d'apprentissage dans la limite des places disponibles.

2/ Hors Parcoursup / auprès de l'IRFASE :

Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle : salarié, adulte en reprise d'études avec un financement (employeur/OPCO, Transition Pro, CPF ou autres), en autofinancement :

- Candidater directement auprès de l'IRFASE sur notre site internet <https://irfase.fr/>
- S'acquitter des frais de sélection de 90 euros.
- Renvoyer le devis signé.

➡ Le dossier de candidature ainsi que les PJ sont à déposer sur le site. Une épreuve orale sera organisée (une session par mois à partir de Mars 2023).

Les frais d'admission ne seront pas remboursés dans le cas où la candidature ne serait pas déclarée recevable ou sous conditions en cas de désistement.

L'entrée en formation sera conditionnée à l'obtention du financement de l'ensemble des frais de formation.

Pour le 1/ et 2/ : Satisfaire aux modalités d'admission : Epreuves organisées par l'IRFASE

- L'examen de la candidature se fera sur étude de dossier et entretien avec un jury. Une commission pédagogique finale statuera sur l'ensemble des candidatures.

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande de dispense ou d'allègement de formation devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

CONTACTS

POLE ADMISSION

Pour toute information, veuillez contacter

pole.admissions@irfase.com

Aurelie Valenza - Nadia Zbidi– Florence Gravier